



Energies renouvelables Ostwind construit le plus grand parc éolien de France

Installée à Schiltigheim, Ostwind, filiale française d'une entreprise allemande, développe un projet de 70 éoliennes à Fruges, dans le Pas-de-Calais.

La France, jusqu'à présent en retrait avec seulement 1 600 mégawatts éoliens installés (contre 18 000 en Allemagne), veut porter la part des énergies renouvelables dans sa consommation de courant électrique à 21 % d'ici à 2010, soit environ 14 000 mégawatts (MW). Ambitieux programme. Les développeurs éoliens répartis sur le territoire veulent y prendre leur part. En particulier le groupe allemand Ostwind, dont le siège est à Ratisbonne et dont la filiale française, née à Mulhouse en 2000, est aujourd'hui installée à Schiltigheim.

Celle-ci, que dirige le Hagueno-



Fabien Kayser (à gauche) et son équipe supervisent la construction de 70 éoliennes dans le Nord/Pas de Calais, à Fruges.

Photos Lucien Naegelen

vien Fabien Kayser, responsable d'Ostwind International, vient de réussir un joli coup. C'est son équipe de seize personnes, dont sept ingénieurs, qui développe actuellement un des plus grands parcs éoliens d'Europe au sein du « pays des sept vallées », dans le Nord/Pas-de-Calais. Soixante-dix éoliennes en construction depuis octobre, d'une puissance de 2 MW chacune, doivent alimenter 150 000 foyers en courant électrique d'origine renouvelable d'ici à 2008. C'est moins que ce qui était initialement prévu (134 machines pour une puissance totale de

240 MW). Le projet de Fruges, commune-centre de 3 500 habitants, entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, n'en reste pas moins à ce jour le plus important de France.

«Un marché de conquête, pas encore de saturation»

Et pour Ostwind International, considère Fabien Kayser, ce n'est qu'un début. « L'éolien n'est pas la solution miracle, mais un des éléments — avec la biomasse, la géothermie et le

photovoltaïque — du mix énergétique qui devra remplacer rapidement les énergies fossiles, vouées à disparaître, sauf l'uranium », souligne le responsable d'Ostwind International à Schiltigheim. L'objectif de sa société est de « faire de 800 à 1 000 MW en éolien en France », soit l'équivalent d'une tranche nucléaire de la puissance de Fessenheim, avec comme axe de développement la Bretagne et la campagne champenoise, zone de chalandise de plusieurs développeurs éoliens.

« En France, nous sommes

dans un marché de conquête, pas encore de saturation », souligne M.Kayser, pour qui les ZDE (Zones de développement éolien) en cours d'élaboration vont changer la donne. « L'instruction de gros dossiers comme celui de Fruges a permis à l'administration, jusqu'à présent peu informée, de s'organiser », dit-il. La multiplication des exemples permettent par ailleurs aux communes de peser le pour et le contre : quand il tournera à plein régime, le parc éolien de Fruges assurera 840 000 euros par an de taxe professionnelle.

Dossier : Lucien Naegelen

Les autres projets en Alsace

Parmi les projets abandonnés en Alsace : Lohr, dans les Vosges du Nord (en plein dans le périmètre militaire de Phalsbourg) et La Wantzenau, au nord de Strasbourg (pas assez de vent). Les autres suivent leur cours : à Grendelbruch, dans la vallée de la Bruche, le maire Philippe Kuntzmann souhaite déposer ce printemps la demande de permis de construire pour quatre éoliennes d'une puissance comprise entre 8 et 10 MW, après une réunion publique en février et la mise au point des mesures compensatoires. Deux autres projets — intercommunaux et même interdépartementaux, à cheval sur l'Alsace et les Vosges — sont menés à Saâles et à Kayersberg/Le Bonhomme avec comme maître mot la concertation, conçue de la façon la plus large possible, pour impliquer la population locale et la faire adhérer à ces « initiatives citoyennes ».

Dehlingen attend le feu vert

L'Alsace, région peu ventée et donc moins propice que d'autres à l'énergie éolienne, ne compte toujours aucun aérogénérateur. Toutefois le projet de Dehlingen, le plus avancé à ce jour en Alsace, vient de franchir une étape décisive : l'avis favorable sans réserve, en décembre 2006, du commissaire-enquêteur qui a conduit l'enquête publique sur les 5 éoliennes de 11,5 mégawatts prévus dans cette commune de l'Alsace bossue.

« La demande de permis de construire a été déposée en mars 2005. Nous attendons désormais l'arrêté préfectoral autorisant l'opération », annonce à Drulingen Géraldine Gies, chargée de mission à la Communauté de communes de l'Alsace bossue. Après quoi un éventuel recours des opposants est toujours possible. « Si tout va bien, le permis de construire pourrait être accordé en juin 2007 et les travaux réa-



Le projet de Dehlingen est le plus avancé en Alsace.

lisés dans un an, avec mise en service à l'été 2008 », espère-t-on à Drulingen, où les élus réfléchissent à la meilleure répartition possible de la TYP (taxe professionnelle) entre les 32 communes concernées. In-

vestissement total : 15 millions d'euros, incluant jusqu'au coût du démantèlement dans vingt ans. Prix de vente du kwh éolien sur le réseau : 8,38 centimes d'euro les cinq premières années.

La phrase

« L'éolien n'est pas la solution miracle, mais un des éléments, avec la biomasse, la géothermie et le photovoltaïque, du mix énergétique qui devra remplacer rapidement les énergies fossiles, vouées à disparaître. »

Fabien Kayser, responsable d'Ostwind International

Question à...

Sylvestre Baumert

Sylvestre Baumert est chargé d'affaires à la cellule Energie de la Drire (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) Alsace.

En quoi consiste une ZDE, zone de développement éolien ?

Une ZDE répond au souhait des collectivités d'accueillir dans un cadre maîtrisé des installations éoliennes sur leur territoire. Elle est proposée au préfet par une ou plusieurs communes ou par un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé. Par extension, plusieurs EPCI peuvent s'associer pour proposer une ZDE.

Comment définit-on une Zone de développement éolien ?

En prenant en compte le potentiel éolien de la zone, les possibilités de raccordement aux réseaux électriques et la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Ce sont ces critères qui permettent de définir le périmètre géographique et la puissance installée minimale et maximale de l'ensemble des installations implantées dans la ZDE qui est instaurée par un arrêté préfectoral.

Où en est-on actuellement en Alsace ?

Une ZDE n'est en aucun cas un document d'urbanisme. La demande de permis de construire pour un parc éolien continue à être instruite dans les conditions définies par le code de l'urbanisme. À ce jour, aucune ZDE n'est validée en Alsace. En juillet 2006, la commune de Saâles (Bas-Rhin) et cinq communes des Vosges ont déposé une demande de ZDE sur le massif du Belfays. Cette demande de ZDE est instruite par le préfet des Vosges.

